

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2019-02-01 - CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE ET LE CCAS POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE
FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE 2019-2022**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2019

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAES, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Évelyne DONZEAUD donne procuration à Annie DUROUX
David DELIGEY donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON
Michèle BOURGOIN donne procuration à Xavier PARIS
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

ABSENT EXCUSÉ

Jacques CHAUVET

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre du renouvellement prochain du marché public de fourniture de repas en liaison froide pour la ville de Gujan-Mestras et le centre communal d'action sociale (CCAS), il est apparu opportun de regrouper au sein d'un même marché les besoins de la ville et ceux du CCAS comme il avait été procédé les années précédentes par délibérations du conseil municipal. Le nouveau marché sera passé pour une durée d'un an renouvelable maximum deux fois pour une nouvelle année.

Cette faculté de constituer des groupements d'acheteurs est encadrée par l'article 28 de l'ordonnance du 25 juillet 2015. Alors que deux procédures pourraient être organisées, cette possibilité permet dans le cadre de l'achat d'une prestation identique de réaliser des économies d'argent et de temps.

Il vous est demandé :

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Gujan-Mestras et le CCAS. de Gujan-Mestras en acceptant les termes de la convention constitutive de groupement
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention et en assurer sa bonne exécution

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Publication le 27 février 2019
GUJAN-MESTRAS le 27 février 2019